

REGLEMENT COLOR'SKI D'ORCIERES

1. Organisation

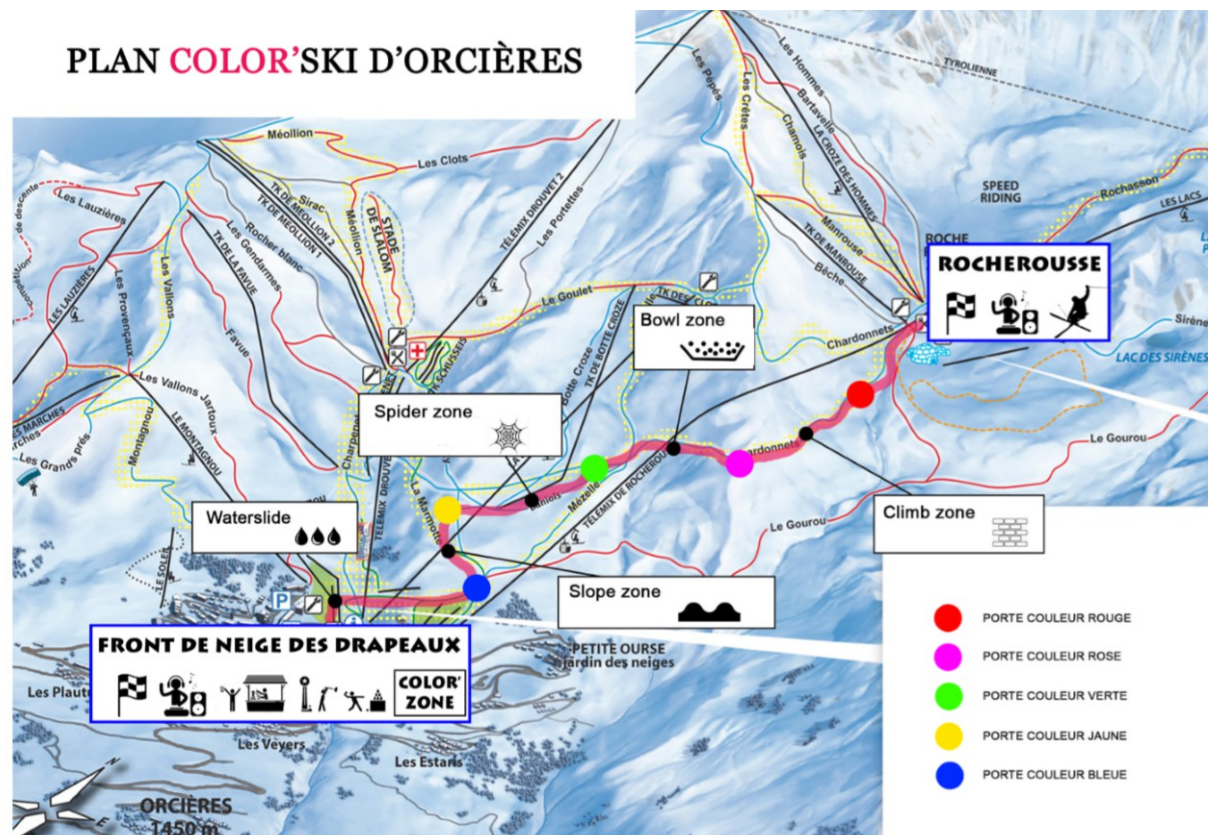
La Color'Ski d'Orcières est organisée conjointement par l'Office du tourisme d'Orcières et Taka Action. L'événement se déroulera le dimanche 7 avril 2019.

2. Parcours

Le départ de la Color'Ski sera sur le plateau de Rocherousse et empruntera les pistes vertes et bleues suivantes : Chardonnet (bleue), Baniols (bleue), La Marmotte (verte) ; jusqu'au front de neige des Drapeaux, lieu d'arrivée.

Tout le long du parcours, il y aura 5 portes de couleurs séparées par des obstacles (cf plan). Il est possible d'éviter les obstacles.

Un village d'animations sera accessible uniquement aux participants de la Color'Ski et aux personnes ayant payé le pass village.



3. Le Challenge

La première vague regroupera les participants souhaitant participer au challenge de la Color'Ski d'Orcières. Ce challenge avec départ groupé récompensera les trois premiers arrivés sur le front de neige des Drapeaux **ayant passé tous les obstacles**. Si un obstacle est évité le participant se verra infliger une pénalité.

Un filtrage sera effectué avant chaque obstacles, les passages se faisant dans l'ordre d'arrivée. Un participant ne peut mettre plus de 10 secondes à s'élancer dans l'obstacle quand vient son tour. sous peine de pénalité.

4. Inscriptions

Les inscriptions se font par internet jusqu'au 5 avril 2019 et pourront se faire à l'Office de Tourisme d'Orcières les 6 et 7 avril 2019 jour de la Color'Ski d'Orcières.

Attention fin des inscriptions le dimanche 7 avril 2019 à 10h00, sous réserve de places encore disponibles.

Les inscriptions sont ouvertes à tout public de niveau 3ème étoile minimum, une autorisation parentale est demandée pour les participants mineurs. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

5. Tarifs

Pour les 150 premiers inscrits : **10€**

Du 151ème jusqu'au 5 avril : **15€**

Inscription sur place : **20€**

Pass village (illimité) : **5€**

Il faut être en possession du forfait permettant l'accès aux remontées mécaniques le dimanche 7 avril 2019. Le tarif du forfait journée est de 20,50€ pour les participants de la Color'Ski.

6. Retrait des sacs participants :

Le retrait des sacs participants se fait les samedi 6 avril 2019 et dimanche 7 avril 2019 avant 10h00.

Le sac est composé :

- d'une combinaison de protection
- d'un sachet de poudre de couleur (à conserver jusqu'à l'explosion de couleurs)
- d'une protection respiratoire (masque ou tour de cou)

7. Équipement obligatoire

Les participants devront être en possession :

- d'un masque de ski pour protéger les yeux
- d'une combinaison de protection (fournie) à mettre au dessus de la combinaison de ski
- d'une protection respiratoire (fournie)
- d'un casque (**obligatoire**)

8. Lors de l'événement

Chaque participant déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du ski et n'emprunter l'itinéraire proposé que sous son entière responsabilité et appréciation.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et le programme des animations, notamment pour des raisons de sécurité.

9. Responsabilité - Assurance

Chaque participant doit être couvert au titre d'une assurance personnelle responsabilité civile.

Tout incident ou dégradation des tenues survenues sur le parcours sera sous la responsabilité du participant et en aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu responsable. Il convient ici de rappeler que le secours sur piste est payant et que la régie des remontées mécaniques d'Orcières, exploitant du domaine skiable, vend des assurances spécifiques à ses caisses.

10. Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

11. Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.